Nature En Ville
Restaurer et valoriser la nature en ville

Préservation et valorisation du Cirque de l'Essonne

Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2018

Organisme/institution en charge de la mise en œuvre : Partenariat engagé et piloté initialement par le Département de l'Essonne (91). Aujourd'hui, la maîtrise d'ouvrage (MOA) est partagée par Grand Paris Sud (GPS) et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et du Cycle de l'Eau (SIARCE)
Services de la collectivité associés : Direction cadre de vie (Espaces verts, voirie, mission continuités écologiques) ; Direction eau et assainissement ; Pôle contractualisation et financements extérieurs ; Direction de l'aménagement ; Direction de la transition écologique (mission agriculture et biodiversité)
Budget : 6 500 000 €
Partenaires financiers : Département de l'Essonne (à ce jour)
Partenaires techniques : SIARCE ; Département de l'Essonne ; Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Essonne (CAUE91) ; les communes de Lisses, Villabé et Corbeil-Essonnes ; la préfecture de l'Essonne via les services de la police et de la gendarmerie départementale
Date de début du projet : 01/06/2013
Date de fin : 31/12/2023

OBJECTIFS
En 2013, les différents partenaires actent la nécessité de faire réaliser un plan- programme par le CAUE91 concernant la protection et la valorisation du Cirque de l'Essonne. Suite à la réalisation du plan- programme et à la définition des enjeux et des objectifs, les partenaires, sous la direction du département de l'Essonne,

ont contribué à l’écriture d’une convention- cadre de nature en ville définissant les rôles de chacun et rappelant les enjeux et objectifs du projet. En 2018, les différents partenaires ont approuvé dans leurs instances respectives la convention et le plan-programme annexé, signés collectivement le 26 mai 2018. Les objectifs du plan-programme sont :

- de préserver le patrimoine naturel et les paysages : reconquérir les milieux naturels, protéger la faune et la flore, restaurer la qualité des paysages, maintenir les espaces agricoles, rétablir le fonctionnement hydrologique naturel, recréer une trame verte et bleue fonctionnelle, mettre en valeur le patrimoine écologique et géologique ;
- d’accueillir le public en favorisant la réappropriation des lieux : sécuriser le site, améliorer les conditions d’accueil du public, rétablir les continuités piétonnes et cyclables, sensibiliser la population à la valeur du site, réimplanter une AMAP, réorganiser les jardins potagers, aménager des espaces verts et de loisirs légers, intégrer les projets d’aménagement périphériques.

MESURES MISES EN ŒUVRE

Les rôles des différents partenaires sont les suivants :

- Grand Paris Sud et le SIARCE se partagent la maîtrise d’ouvrage du projet. La collectivité met en place une stratégie de maîtrise foncière pour favoriser la protection du site et s’engage également à le gérer entièrement suite aux travaux ;
- le département a classé le site en Espace naturel sensible (ENS) et a délégué son droit de préemption à Grand Paris Sud et à la ville de Corbeil-Essonnes. Il finance le projet à hauteur de 44 % maximum, lance des études complémentaires, contribue à la surveillance du site, participe à la sensibilisation des habitants et s’engage à participer à la formation des agents ;
- les communes s’engagent à préserver le site sur leurs documents d’urbanismes, à mobiliser leur pouvoir de police du Maire et leur police municipale et à mobiliser, sensibiliser leur population ;
- le CAUE91 a réalisé le plan-programme, s’engage à accompagner les partenaires dans leur réflexion et à animer un observatoire photographique du paysage ;
- le collectif associatif « Cirque à cœur », bien que non signataire de la convention, fait partie intégrante du projet et participe aux différentes réunions de pilotage.

Les mesures de mises en œuvre prévues dans le plan-programme sont :

- préserver la sous-trame herbacée, résorber le mitage et nettoyer le site ;
- mettre en place des mesures de protection et/ou de suivis, lutter contre les espèces invasives ;
- installer des gîtes et des nichoirs pour les chauves-souris et les oiseaux, pérenniser le rucher ;
- mettre en valeur les vergers et vignobles relictuels des coteaux et maintenir les espaces agricoles ;
- replanter un verger conservatoire et un vignoble à travers des partenariats avec des associations locales ;
- créer et renforcer des points de vue afin d’offrir une lecture complète du paysage. Requalifier et valoriser les franges urbaines ;
- rétablir le fil d’eau, exploiter la peupleraie, restaurer les habitats humides, créer un étang, recréer des mares et mouillères, rétablir un réseau de noues et fossés ;
- établir des connexions écologiques avec la vallée de l’Essonne et les marais situés plus en amont ;
- dégager les fronts de taille calcaires pour valoriser le patrimoine géologique, entretenir et restaurer des vergers et vignobles, des prairies calcicoles, des friches et bandes enherbées et des zones humides ;
- accueillir le public et favoriser la réappropriation des lieux, aménager un espace vert de transition pour les loisirs et les pratiques sportives ;
- mettre en place des procédures permettant de mettre un terme à l’habitat précaire illégal existant ;
- réhabiliter et requalifier les entrées du site, implanter des équipements de confort, d’information et de

sensibilisation ;
- créer des platelages dans les zones humides et des passerelles ;
- aménager un réseau de sentiers en terrain naturel et des allées engravées, créer des pistes cyclables en périphérie de la zone cœur vers la zone territoire et en connexion avec des pistes existantes ;
- réimplanter une association pour le maintien d'une agriculture paysanne (Amap), créer des jardins partagés et/ou familiaux ;
- anticiper les projets d'aménagement périphériques.

RÉSULTATS/IMPACT POUR LA BIODIVERSITÉ :
Le projet doit permettre une préservation et une valorisation de la faune et de la flore présentes et la préservation de la mosaïque d'habitats permettrait de diversifier la biodiversité du site. Les suivis faune/flore permettront de mesurer l'impact du projet sur la biodiversité. Des études ont d'ailleurs déjà été menées pour connaître la biodiversité présente sur le site avant les travaux.

Coordonnées
Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart

Liens utiles
www.capitale-biodiversite.fr
En savoir plus

Contact
Julie SANNIER, chargée de mission continuités écologiques
j.sannier@grandparissud.fr
01 64 13 19 13